

ACCUEIL RÉSIDENCE DE CRÉATION APPEL À PROJETS BENOÎT XII



Dates souhaitables de résidence	
Nom de la structure porteuse du projet	
Discipline(s) artistique(s) et format	
Titre du projet	
Responsable(s) du Projet <i>Préciser le statut dans le collectif</i>	
Licence(s) d'entrepreneur de spectacles	
Forme juridique N° SIRET <i>(obligatoire)</i>	
Coordonnées de contact Adresse du siège social Téléphone Courriel	

Critère fil rouge Curiosité(s)

Afin de donner une cohérence artistique aux projets sélectionnés, ceux-ci devront s'attacher à intégrer la thématique « fil rouge » de Terre de Culture 2025 : CURIOSITÉ(S).

Critères incitatifs

L'Appel à Projet Terre de Culture 2025 est augmenté de critères incitatifs répondant aux axes et objectifs de cette année exceptionnelle (voir sur le site www.avignon.fr).

Cochez les critères qui correspondent d'après vous à votre projet :

Propositions artistiques gratuites dans l'espace public	
Caractère émergent de la proposition artistique	
Mise en valeur d'Avignon Ville Monde	
Synergies entre différentes esthétiques artistiques et structures culturelles	
Accès à la culture aux non encore publics	
Thématiques environnementales et écologiques	
Projets se déroulant de préférence hors mois de juillet.	

CONTENU DU DOSSIER

Présentation du Projet comprenant :

- Descriptif du spectacle/de l'événement présenté
- Public visé
- Fiche technique (même si toujours à l'état d'ébauche)
- Note d'intention : présentation du collectif, compagnie ou artiste (bref historique et principales créations menées)
- Descriptif détaillé du projet de création : 2 pages maximum, incluant le cas échéant le schéma de co-production
- Durée du projet, planning de réalisation (à quel moment la résidence intervient-elle dans le processus de création ?)
- Partenaires professionnels, institutionnels
- Budget de production
- Stratégie de diffusion (incluant les propositions de pré-achat, lettres d'engagement)
- Remarques complémentaires utiles pour l'appréciation du projet
- Fiche programme (à nous retourner après validation du projet)

Présentation des besoins techniques du projet comprenant :

- Présence ou non d'éléments de décor volume et poids approximatifs
- Techniques envisagées (éclairage, son, vidéo...)
- Technicien désigné (régie générale, son, lumière, plateau, vidéo, costumes)
- Dispositifs scénographiques et/ou techniques spécifiques

CAHIER DES CHARGES

La résidence s'adresse à des projets en création disposant de partenariats professionnels et/ou institutionnels fermes.

Elle consiste en la mise à disposition à titre gracieux par la Ville :

- *d'un espace de répétition (la salle Benoît XII) pour une durée maximum de cinq jours continus.*
- *une mise à disposition du matériel technique de l'ISTS*
- *l'accompagnement d'un régisseur général ainsi qu'une équipe technique professionnelle sur toute la période.*

Le travail tout au long de la résidence devant se faire en relative autonomie, la présence d'un technicien compétent au sein de l'équipe accueillie est indispensable sur l'ensemble des heures de la résidence.

Une présentation au public et aux professionnels en entrée libre devra être prévue à l'issue de la résidence, le vendredi ou le samedi.

Caractéristiques de la salle de spectacles :

La salle Benoît XII est un espace de répétition et de représentation disposant d'un plateau de 13 mètres d'ouverture de mur à mur, de 9,5 mètres de profondeur et de 5,6 mètres de hauteur sous gril, d'une capacité de 420 places assises, située 12 bis, rue des Teinturiers, 84000 AVIGNON.

L'aide de la Ville :

Cette aide fera l'objet d'une convention conclue entre le porteur de projet, la Ville et l'ISTS. Le porteur du projet s'engage à accepter les termes et conditions de la convention afférente, à se conformer aux conditions d'utilisation de la salle et à respecter les exigences imposées par la réglementation relative aux entreprises du spectacle vivant.

Sont éligibles :

Les artistes, collectifs artistiques et associations d'Avignon et de ses alentours, engagés dans une démarche de création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

Une commission ad hoc composée d'une ou plusieurs personnalités qualifiées se réunira et rendra un avis consultatif sur l'ensemble des projets éligibles, avant leur validation.

L'Appel à projets privilégiera les propositions avignonaises.

Ne sont pas éligibles :

- Les projets de reprise d'une création déjà présentée en public ;
- Les projets portés par des entreprises ;
- Les projets portés par des établissements d'enseignement artistique (public ou privé)
- Les établissements scolaires (hors projet spécifique porté par la Ville)
- Les événements à but strictement commercial ou caritatif.

Le porteur du projet est responsable de l'organisation de l'accueil du public.

Renseignements au 04.90.80.82.59 ou par mail : culture@mairie-avignon.com

Résumé du Projet (1000 caractères maximum)

Fiche programme

Sortie de résidence en public à la salle Benoît XII

Nom de l'association / de la structure :

Nom du spectacle :

Durée :

Heure de la représentation :

**Description du spectacle présenté
(700 à 1000 signes espaces compris)**

Information pratique de la structure (adresse, téléphone, site web, contact)